

DEPARTEMENT  
Du NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le

ID : 059-265904565-20210401-20210407-BF

SLOW

ARRONDISSEMENT  
De DOUAI

## COMMUNE de PECQUENCOURT

### EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### OBJET

Délibération N°4  
Budget Primitif 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un.

Le 1<sup>er</sup> avril 2021 à 17 H 15.

Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

Votants 15 dont 4 procurations 2 absents.

#### PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – BELHADRI Youssef - VANANDREWELT Rémy  
PACIOCCO Gilles – STALLONE Estienne.

Mesdames : GRODZKI Agnès – ALFANO Marie Joëlle – KOMIN Pascale - INTURRISI  
Virginie – FROMONT Fabienne - MARCZEWSKI Christiane.

Procurations : Mme MAZAGRAN Rosanna à Mr PIERRACHE Joël – Mme CORREAU  
Marie-Thérèse à Mme KOMIN Pascale – Mme BROUTIN Françoise à Mme GRODZKI  
Agnès – Mme VANANDREWELT Thérèse à Mr VANANDREWELT Rémy.

Absents excusés : Monsieur OUAAZZI Omar - Monsieur LASSON Jean-Marie.

Secrétaire de séance : Madame INTURRISI Virginie.

Il est proposé au Conseil d'administration d'arrêter le Budget Primitif 2021 à la somme de  
2 297 711,17 € soit :

- en section de Fonctionnement : 2 120 558,69 €

- en section d'Investissement : 177 152,48 €

conformément au tableau suivant :

	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits inscrits au BP 2020	177 152,48	45 000,00	2 120 558,69	1741 700,00
Autofinancement prévisionnel 2020		132 152,48		378 858,69
<b>Total</b>	<b>177 152,48</b>	<b>177 152,48</b>	<b>2 120 558,69</b>	<b>2 120 558,69</b>

La Commission Administrative,

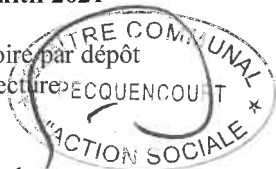
Après délibération,

VOTE 12 VOIX POUR 3 VOIX CONTRE

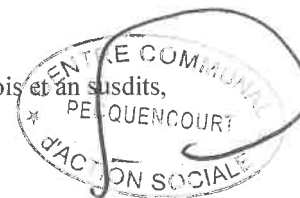
(FROMONT Fabienne – VANANDREWELT Rémy – 1 procuration)

**ADOPTE : le Budget Primitif 2021**

Délibération rendue exécutoire par dépôt  
Et publication en Sous Préfecture  
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours mois et an susdits,  
Pour copie conforme  
Joël PIERRACHE



Publiée le

Transmise au Représentant de l'Etat le

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.